

Lassier

Nom : _____ Prénoms : Auguste Emile Georges Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 189

Classe de mobilisation : _____

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 mai 1883, à Goullet, canton d' Écouché, département d' l'Orne, résidant à Goullet, canton d' Écouché, département d' l'Orne, profession d' ouvrier fils d' Charles Vital et d' Célestine Charlotte Aimée domiciliés à Goullet, canton d' Écouché, département d' l'Orne

N° 11 de tirage dans le canton d' Écouché

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils bruns
yeux gris bleu, front haut
nez modéré, bouche petite
menton ronde, visage ovale
Taille : 1 m. 69 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : { générale (1). _____
militaire (2). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au Service

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____ e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Appelé à l'activité le 16 novembre 1898 - Arrivé au corps le dit jour
Immatriculé sous le n° 3542 - Cavalier de 2^e classe
Exercé dans la disponibilité le 30 juil 1901
Revenu à Goullet
Certificat de bonne conduite - Accordé

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 6^e Rég^t de Dragons

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Dragons à Alençon, 1898
4^e Escadron du Train, 1901

4^e ES ON T^{al} DU TRAIN

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

Domicile ou résidence.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
<u>15 juillet 1901</u>	<u>Moulins-Orne</u>	<u>Argentan</u>	<u>R</u>

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Affecté au 4^e Escadron du Train le 15 février 1901
(C^o mellé 25 juin 1892)

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 58
99

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 13^e Rég^t de Cuirassiers du 20th au 27th 1904

A accompli une 2^e période d'exercices dans le 13^e Régiment de Cuirassiers du 6 mai au 2 juin 1907

Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} OCTOBRE 1911

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Condammné par jugement contradictoire du Tribunal correctionnel d'Argentan, le 9 janvier 1912
à trois francs d'amende pour chantage sans services
Revenu à l'activité le 7 août 1914 par décret du 2 août 1914
Reforme N° 2 pour : "distule alente"
du Sacrum (loi de réforme de Chastel du 15 mai 1915)
Maintenu Réformé (Loi du 17 août 1915) Loi de réforme
d'Argentan du 13 septembre 1915. Décidé le 24 novembre
1918 à Argentan.

155

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) L₁ _____
(2) L₂ _____
(3) P₁ _____

tion du 4 décembre 1880.
à comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

CAMPAGNE Contre l'Allemagne du 7 août 1914 au 15 mai 1915

Garr. — Registre matricule. — 200-147-97. 2